

Le label Effinergie adossé à la RE2020

Effinergie redéfinit le bâtiment à énergie positive tout en renforçant des exigences sur plusieurs indicateurs ou en anticipant le calendrier de la RE2020. Ces éléments s'accompagnent de la qualification des acteurs ainsi que de mesures et contrôles in-situ pour valider les performances.

Énergie

Besoin bioclimatique
Renforcement : Bbio - 15 %

Sobriété
Une consommation en énergie non renouvelable réduite : Cep, nr - 10 %

Qualification des bureaux d'études

Bilan BEPOS

Bâtiment à énergie positive
Une option du label

Confort d'été DH

Zones H2d et H3
Seuils réglementaires

Hors zones H2d et H3
Seuils diminués et modulations

Carbone

Ic énergie
Anticipation du calendrier de la RE2020

Ic construction
Anticipation du calendrier de la RE2020 à partir du 01/07/2023

Qualification des bureaux d'étude sur le volet carbone
Qualification nécessaire dès le 01/07/2023

Mesures et contrôles

Perméabilité l'air bâti
Dans la continuité voire le renforcement des exigences déjà en place

Contrôles et mesures des systèmes de ventilation
Application du protocole réglementaire par une tierce partie qualifiée + étude de dimensionnement

Perméabilité à l'air des réseaux aérauliques
Exigence de la classe A

Pédagogie et indicateurs suivis au sein de l'Observatoire BBC

Confort d'été
Eléments pour aller plus loin



Mobilité
Utilisation de l'outil Ecomobilité d'Effinergie



Consomm'acteur
Mesure et visualisation des consommations



Pédagogie sur la notion de **Cohérence des ACV**
Utilisation des DGPF type de l'AICVF



Des indicateurs étudiés dans **l'Observatoire BBC**
Ic bâtiment, StockC, Ic ded

Pédagogie sur **l'indicateur n50**
de la perméabilité à l'air bâti



Plaque signalétique
Valorisation de la performance du bâtiment

